



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures cinq,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRÉPASSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente.

Date de convocation du Conseil d'administration : ..... 15 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : ..... 15 mars 2024

S'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Nombre de membres :	
En exercice .....	17
Présents .....	12
Représentés .....	3
Votants .....	15

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Nadine BUFFIÈRE, Mme Véronique BOUNET, Mme Christine CONORD, M. Jean-Paul COUSTILLAS, Mme Jeanine DELPIT, Mme Nicole DESLONDES, M. Éric FALLOUS, M. Fabrice FAUVET, M. Éric LELOGEAS, Mme Nadine MAROLLEAU, Mme Audrey ROUCHE, Mme Liliane TESSIERAS,

**EXCUSÉS** : M. Francis COLBAC (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), Mme Josette FRAGNE (mandataire Mme Liliane TESSIERAS), Mme Bernadette LALANCE (mandataire M. Fabrice FAUVET), M. Hervé MAZIERE,

**ÉTAIT ABSENTE** : Mme Nadine SPETTINAGEL,

lesquels, formant le quorum précédemment cité, ont pu délibérer.

Ont assisté à la séance : Mme Solène ARVIEUX assurant le secrétariat de la séance et M. Olivier NICAUD, Directeur Général des services de la ville.

\*\*\*

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – RECRUTEMENT STATUTAIRE : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre emplois de adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 modifié ;

**CONSIDERANT** L'ARTICLE L.313-1 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE, LES EMPLOIS DE CHAQUE COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT SONT CREEES PAR L'ORGANE DELIBERANT DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT,

**CONSIDERANT** QU'IL CONVIENT DE PROCEDER AU RECRUTEMENT D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024,

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratif au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assurer la gestion des ressources humaines du CCAS et notamment le suivi des carrières des agents sociaux ;
- Au sein du Comité de direction du CCAS, prendre part à la dynamique de projet d'Etablissement et en animer la démarche qualité ;
- Apporter son concours au management général de l'équipe
- Etablir la facturation mensuelle des prestations d'aide à domicile et à terme celle du portage de repas à domicile
- Organiser l'activité de portage de repas à domicile.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Il est proposé à l'assemblée :

- de créer un poste d'adjoint administratif à 36h30 afin de stagiairiser un agent contractuel en poste depuis le 17 octobre 2022 ;
- de modifier le tableau des effectifs pour intégrer ce poste.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- **DE MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :**

GRADE	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE D'EFFET
1 poste d'adjoint administratif	36h30	01/04/2024

- **D'INSCRIRE au budget du C.C.A.S. les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné et les charges sociales s'y rapportant.**

Fait à TRÉLISSAC le 20 mars 2024

La secrétaire de séance



Solène ARVIEUX

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente



Nadine BUFFIÈRE

*L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :*

↳ *de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le ..... : 2 8 MARS 2024*  
et

↳ *de sa publication électronique sur le site de la commune le ..... : 2 8 MARS 2024*

#### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».**

**Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.**